



FEDERATION FRANCAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON

3 Place de la Mairie
86240 ITEUIL

CODIR DU 28 juin 2020

POITIERS

RELEVÉ DE DECISIONS

COMITE DIRECTEUR :

Présents : BONNIER Sylvie, BORDEREAU Françoise, CHOSSON Jean-Claude, FOURCADE Dominique, GUEROULT Gérard, MOUA Kay-Joua, PAVIOT Ghislaine, PERNOT André, PERNOT Henryvonne, PIGNATARO Hélène, PIGNATARO Bernard, RINGUEDET Françoise, ROLLAND Régine, ROUSSET Benjamin (jusqu'à 11h20), ROUSSET Jean-Patrick, TASSY Véronique, TRAVAILLEUR Dominique, VIDAKOR Christian (jusqu'à 14h45).

Directeur général : Yannick MEUNIER, DTF pratique FFTB : Jean-Michel RUELLE (jusqu'à 11h20),
Secrétaire Iteuil : Kadidia TRIANNEAU.

Absents : BOUDY Didier, COLOMBET Christiane, FONTANEL - BARBIER Luisa, KUSTER Gérard, LASSERRE Jean-Pierre, LEFFET Fabienne.

Le Président souhaite la bienvenue à Dominique FOURCADE qui rejoint le Comité Directeur à la suite de son élection lors de l'AGO du 27 juin 2020.

Il présente à tous Kadidia TRIANNEAU, membre de notre secrétariat.

Le Président fait le point des obligations de chacun :

- Benjamin ROUSSET et Jean Michel RUELLE doivent partir à 11h30,
- Christian VIDAKOR à 14h45,
- Ghislaine PAVIOT et Jean Claude CHOSSON à 15h45.
- Pause repas à 12h30.

Règlement sportif 2020 /2021 - Pratique FFTB

Le Président fait part de sa compréhension des débats de l'AG d'hier concernant les catégories et les classifications.

Il a compris qu'une large majorité des clubs présents de pratique FFTB souhaitait faire une saison blanche. A savoir maintien de nos catégories sans s'aligner sur l'international et reprise des classifications à l'identique de ce qu'elles étaient avant les inscriptions de la saison 2019 / 2020.

Comme expliqué lors de l'AG par Benjamin ROUSSET, les compétitions internationales ont été reportées alors que nos compétitions nationales ont été annulées.

La reprise des classifications à l'identique va nécessiter un investissement supplémentaire de la part de Benjamin ROUSSET, alors que déjà en temps normal il y a un important travail à faire pour la reprise de la saison pour les affiliations et la prise des licences.

Le Président rappelle que le bénévolat n'empêche pas d'avoir une vie professionnelle et une vie familiale.

Il est facile de dire « Y a qu'à ».

Cela est vrai aussi pour le travail demandé notamment à Didier BOUDY concernant la reprise des activités sportives pour nos licenciés.

Concernant les catégories et les classifications, le Président propose donc de suivre la position de l'AG. Jean Michel RUELLE précise qu'hier, personne n'a dit le contraire.

Pour Benjamin ROUSSET, les corrections à apporter au RS 2020 / 2021 pratique FFTB sont limitées :

- Les classification 2020 / 2021 seront identiques à celles de 2019 / 2020 avant les inscriptions, Sinon :
- Pas de changement pour les catégories,
- Les mutations de la saison 2019 / 2020 entre bien dans le décompte des 3 années (1.3 NOMBRE D'ATHLÈTES MUTÉS DANS LES EQUIPES ET GROUPES),

Le Président propose ne pas faire d'autre modification du Règlement Sportif pratique FFTB actuel et de laisser le soin au Comité Directeur Fédéral issu des prochaines élections de faire les modifications qui s'imposeraient.

Autre réflexion à mener :

- Parvenir à un équilibre entre les attentes des pratiquants (au travers de l'expression de la commission des athlètes) et celles des élus.
- Coordonner les deux pratiques : aboutir à une pensée commune. A prendre en compte lors du prochain mandat.

Yannick MEUNIER demande comment va être appliqué pour 2019/2020 l'exonération du droit compensatoire pour les clubs dont les juges n'ont pu respecter les obligations du règlement sportif du fait de l'annulation des compétitions :

- Juge de Nationale 3 officiant au minimum 6 jours de compétition dans l'année (hors critérium / challenge),
- Juge de Nationale 2 ou un Juge de Nationale 1 officiant au minimum 8 jours de compétition dans l'année (hors critérium / challenge),

Il est proposé de ne pas tenir compte de l'obligation de ce minimum de jours de compétition.

Pour l'application de la limitation de la participation équipe et groupe pour les clubs ayant ou n'ayant pas de juge en titre (article 2.1), il n'est pas proposé d'aménagement particulier car les championnats départementaux et les sélectifs pré-régionaux ont pu se dérouler et c'est sur ces compétitions que le manque de juges pose le plus de problèmes.

Le Président propose donc d'adopter le RS 2020/2021 pratique FFTB avec cette modification et ces précisions.

Yannick Meunier est chargé d'en revoir l'écriture puis d'envoyer le document aux membres du CODIR pour validation de celle-ci.

VOTE du RS 2020/2021 pratique FFTB : **POUR à l'unanimité des membres présents (pas d'abstention).**

Françoise BORDEREAU revient sur la charge de travail supplémentaire pour Benjamin ROUSSET et l'évocation d'une compensation et demande si c'est toujours dans le cadre du bénévolat où s'il serait possible d'établir un contrat pour qu'il puisse intervenir dans de meilleures conditions.

Le Président répond que la réflexion est en cours mais que cela ne se fera pas pour la rentrée. Cette réflexion est en cours depuis un certain déjà pour le suivi de l'applications licences et compétitions mais aussi dans d'autres domaines comme nos réseaux informatiques qui font l'objet de cyberattaques régulières. Actuellement c'est Benoit ROUSSET qui intervient bénévolement mais il a un problème de disponibilité.

Pour la prochaine mandature surtout il faut mettre en place un système qui ne reproduise pas les problèmes connus dans le passé, avec un responsable informatique qui tenait la Fédération un peu en otage.

Il est donc important de poursuivre la professionnalisation du système informatique fédéral en ayant conscience que dans ce domaine les coûts sont très importants.

Il y a donc deux choses, un problème de rajout d'activité ponctuel actuel pour Benjamin ROUSSET mais aussi le problème de la vidéo/streaming pour les compétitions et de l'affichage des notes.

Pour faire face au départ de Pascal LAGARDE, nous avons fait appel en 2018 à des bénévoles de la Ligue Ile de France, dont Nicolas JOUANNY qui a depuis monté sa propre entreprise de production.

La réflexion de Benjamin ROUSSET est de monter une entreprise associée en tant que prestataire de service avec un autre mode de collaboration.

Certains postes en plus de la grande disponibilité nécessitent une grande compétence et des efforts physiques.

Christian VIDAKOR évoque l'expérience de la fédération française de pétanque qui a monté une équipe de vidéo à côté de la Fédération et qui diffuse sur la chaîne l'Equipe.

Intervention de Dominique FOURCADE sur les possibilités de diffusion des décisions du CODIR avant la diffusion du relevé de décisions.

Date de l'AG Elective et Calendrier des compétitions 2020 / 2021

Le Président indique que celui-ci doit aussi tenir compte de la date de l'AG fédérale.

Il demande à Véronique TASSY si NBTA a établi son calendrier. Véronique TASSY indique que seules les dates des trois compétitions nationales sont fixées :

- Millénaire les 28 et 29 novembre 2020,
- Bâton d'Or les 30 et 31 janvier 2021,
- Finale NBTA les 22, 23 et 24 mai 2021.

Habituellement pour la pratique FFTB nous gardions un weekend de libre afin de permettre d'établir les sélections pour les Championnats de Ligue.

Le Championnat d'Europe de Twirling NBTA est organisé du 1 au 4 avril 2021. Donc impossible d'organiser l'AG fédérale élective ce weekend-là.

Nous avons jusqu'au 30 avril 2021 pour organiser celle-ci.

L'an dernier pour la pratique FFTB nous avons pris 6 weekends pour les Championnats Départementaux et 5 weekends pour les Sélectifs prés régionaux. Si nous commençons les compétitions départementales les 23 et 24 janvier 2021 jusqu'au 27 et 28 février, comme nous ne faisons pas de sélections pour les sélectifs il pourrait y avoir à suivre les 5 weekends des sélectifs du 6 et 7 mars jusqu'au 3 et 4 avril 2021.

Ceci permettrait de faire l'AG le weekend du 10 et 11 avril 2021.

Après débat, vote sur la date de l'AG Elective au 10 et 11 avril 2021

Résultat du vote : **POUR à l'unanimité** (une abstention)

Le Novotel de Toulouse sera recontacté pour savoir s'il est disponible à cette date.

Compétitions Pratique FFTB :

- Départements : du 23 - 24 janvier au 27 - 28 février 2021 : 6 WE
- Sélectifs : du 06 - 07 mars au 03 - 04 avril 2021 : 5 WE

Le calendrier détaillé est établi par délégation du CODIR par la Commission Juges au vu des vacances scolaires des zones, de la disponibilité des juges et du bilan des saisons passées.

Un premier prévisionnel est établi et adressé aux organes déconcentrés et après s'il y a des problèmes on envoie à commission juges qui établit le calendrier définitif

- Ligue N2 : 17 et 18 avril 2021
- Ligue N1 : 24 et 25 avril 2021
- Ligue N3 : 01 et 02 mai 2021

- Demi N2 : 08 et 09 mai 2021
- Demi N1 : 15 et 16 mai 2021
- Demi N3 : 22 et 23 mai 2021

- Finale N2 : 29 et 30 mai 2021
- Finale N1 : 05 et 06 juin 2021
- Finale N3 : 12 et 13 juin 2021

Compétitions Pratique NBTA :

- Millénaire : 28 et 29 novembre 2020
- Bâton d'or : 30 et 31 janvier 2021
- Championnat d'Europe NBTA Europe du 01 au 04 avril 2021
- Finale à la Pentecôte : 22, 23 et 24 mai 2021
- Mondial : 11 au 15 août 2021

Accord du Comité Directeur pour le calendrier des compétitions.

Hors les murs – Reprise des activités

Jean Michel RUELLE reprend ce qui a été dit hier lors de l'AG, à savoir occuper l'espace, redonner du lien et de la motivation.

Parti sur une idée de compétitions virtuelles mais pas très valorisant La WBTF n'a pas voulu s'investir dans un projet.

L'idée est de construire un événement plus tourné sur la notion artistique que technique.

Il y a une demande importante des athlètes qui sortent de la compétition de très haut niveau avec des corps qui ont du mal à suivre mais qui n'ont pas vraiment envie de tout arrêter.

Partir sur cette idée de laisser à chacun la possibilité de se filmer de façon amateur ou plus professionnelle.

Laisser libre cours à toute la créativité possible.

Cette présentation a été adressée à quelques personnes que cela pouvait intéresser.

D'une manière générale retour très positif car demande récurrente de faire quelque chose de plus artistique.

Pour tous les gens du twirling permettre de faire du twirling autrement. Les gens hors twirling déjà rencontré dans d'autres contextes (court métrage avec Jason TRAVERS et un vrai cinéaste il y a quelques années, participation à incroyable talent) trouvent effectivement que c'est beaucoup plus facile de montrer quelque chose que d'essayer d'expliquer ce que l'on fait avec notre bâton sans parler de majorettes ou de GRS, car l'on est coincé entre les deux et l'on ne comprend pas.

Il y a une vision à long terme. C'est un projet fédéral ouvert à tous, toutes disciplines et toutes catégories confondues

Quand on dit quelque chose de personnalisé et d'artistique, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas prendre son bâton. Il y a des gens très fort en bâton et c'est justement là qu'ils vont devoir développer leur potentiel artistique.

L'idée à termes est comme dans le schéma « Incroyable Talent ». On en récupère trois ou quatre à chaque fois et à la fin il y a la grande finale ou on fait venir un jury VIP pour désigner le gagnant.

Il faut ouvrir à tout le monde.

Tout le monde doit se sentir concerné par l'événement.

Incroyable Talent c'est un tas de truc insolite n'ayant rien à voir les uns avec les autres. Il faut garder cet esprit-là.

Après cette première année, reproduire l'événement la saison prochaine en tenant compte des améliorations à apporter et dans les 10 personnes tout en haut, soit en interne soit en faisant appel à un prestataire, créer un vrai court métrage d'une 10 de minutes avec un support, une idée, une histoire qui pourrait nous servir à expliquer le twirling à l'extérieur.

En faisant attention d'y montrer tout ce que l'on peut faire dans le twirling, des loisirs, des pas loisirs mais avec une histoire.

C'est exactement ce que l'on a fait avec le court métrage de Jason TRAVERS il y a une dizaine d'années, l'histoire d'un Roi Jean, il y avait tout un scénario avec le twirling au service du scénario et pas le contraire

Et donc pour produire un vrai clip promotionnel pour augmenter considérablement notre visibilité sur les réseaux sociaux.

L'idée est donc bien d'ouvrir à tout le monde quelque soit l'âge et sa capacité à faire du bâton.

Le seul lien est de garder l'utilisation du bâton. Il ne faut pas mélanger les disciplines.

C'est une demande du Président Fédéral depuis de nombreuses années, de sortir de la technique et de faire aussi du twirling plaisir, du twirling spectacle, d'ouvrir d'autres portes.

Travail en collaboration avec la Commission des athlètes (mise en place d'un groupe de travail) ou des personnes comme Catherine MOUA ou Charly LUCAS ont une vraie spécificité artistique.

Jean Michel RUELLE rajoute que la production d'un visuel comme celui pour le médiatwirl présenté lors de l'AG est envisagé pour mieux expliciter le concept de cet événement.

Commissions des athlètes : missions

Le Président indique que cela fait très longtemps qu'il souhaitait mettre en place une Commission des athlètes pour qu'ils puissent nous faire part de leurs avis et ressentis.

Pour le Président c'est une commission consultative sur des sujets bien précis, comme par exemple dernièrement la journée du twirling ou « AparButTogether ».

Cette commission est de la compétence du Comité Directeur Fédéral. C'est lui qui doit déterminer les règles de son fonctionnement.

Le Président propose de transmettre aux membres du Comité Directeur la réflexion de la Commission transmise par Kay Joua MOUA, responsable de celle-ci.

A charge pour les membres du CODIR d'ici la fin de l'été de déterminer le cadre d'intervention de la Commission des athlètes. Qu'est ce qui est du domaine de celle-ci et qu'est-ce qui ne l'est pas.

Jean Michel RUELLE propose pour tout ce qui ne relèvera pas de leur domaine de compétence de les renvoyer vers les commissions ou groupes de travail dont c'est la compétence.

Kay Joua MOUA indique que la détermination du cadre et des objectifs fixés à la Commission est une demande forte de tous ses membres.

VOTE sur la proposition du Président : **Pour à l'unanimité**

Rappel de la composition de la Commission :

Responsable : Kay Joua MOUA

Membres de la commission : Sophie AIME, Etienne BALON, Marina BERNARD, Clément BUSINE, Maëlys CAMUS, Maxime CRAVIC, Leslie EVRARD, Lilly FABIEN, Justine HOARAU, Charly LUCAS, Catherine MOUA,

Départ de Benjamin ROUSSET et Jean Michel RUELLE

Point sur les licences et affiliations – Formulaire mutation 2020 / 2021

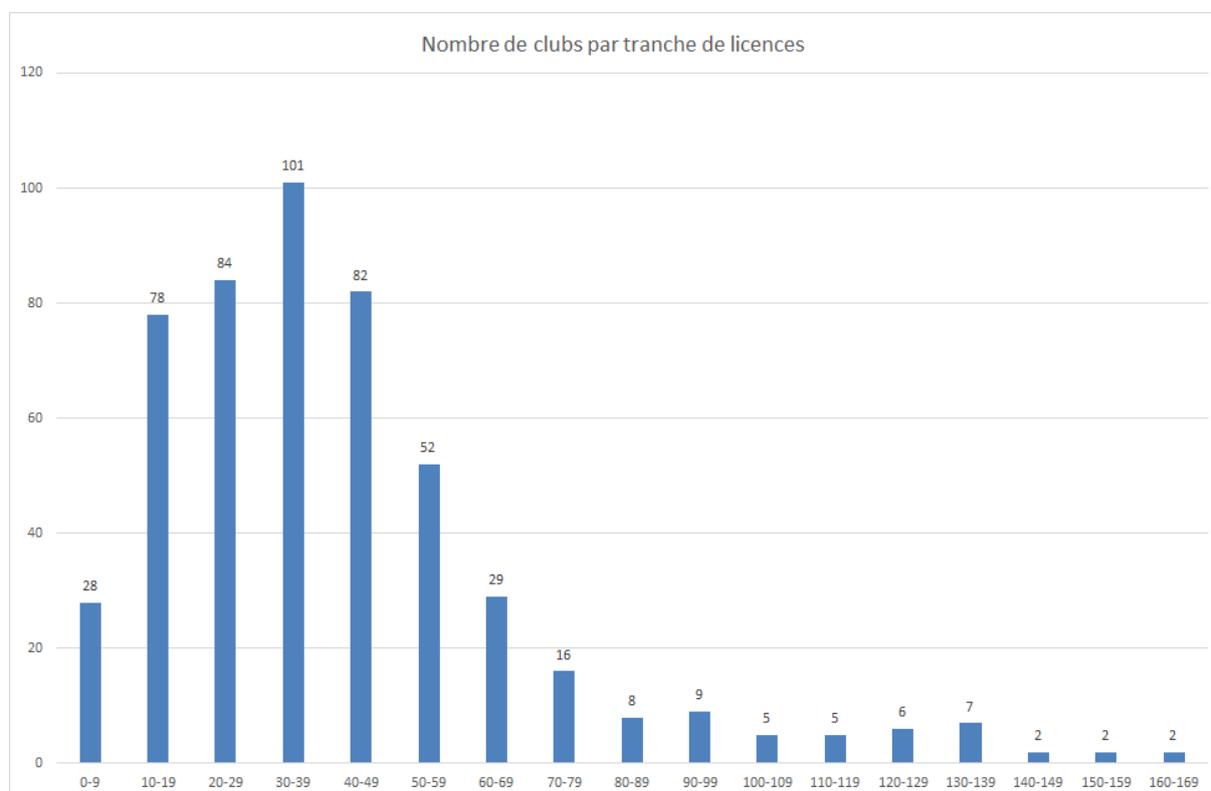
Au 28 juin 2020 :

- En cours : 21.576 licences dont 3.981 de pratique NBTA,
- Licences validées : 21.368 dont 3.897 de pratique NBTA,
- 516 clubs dont 119 de pratique NBTA.

Pour rappel au 31 août 2019, 3928 licences de pratique NBTA et 17115 licences de pratique FFTB, soit 21 043 licences validées.

Formulaire de mutation 2020-2021 : pas de correction à faire cette saison.

Une demande est faite pour avoir la répartition du nombre de clubs par tranche de nombre de licences (*envoyé par mail au CODIR le 29/06/2020*).



On peut constater que deux tiers de nos clubs (345) ont entre 10 et 49 licences.

Suivi du budget 2020 – Fonds de solidarité COVID

Globalement il n'y a pas eu beaucoup de dépenses puisqu'il n'y a pas eu par exemple de compétitions et notamment de finales. Concernant cependant celles-ci, le Directeur fait remarquer que dans le BP 2020, voté hier lors de l'AG, figurent les frais de salaires du personnel forfaitaires affectés à celles-ci.

Le Président fait aussi remarquer que concernant les salaires, il y a une différence importante entre le prévisionnel 2019 et le réalisé 2019. Ceci s'explique par le fait que dans le prévisionnel les charges de personnels correspondant à l'Euro, la Coupe du Monde et au Grand Prix n'avaient pas été réparties dans les lignes correspondantes des compétitions mais laissées dans la ligne salaire. Dans le réalisé, la répartition a été effectuée.

Le Président dit qu'il faut s'interroger sur ce qu'il y a derrière les chiffres et faire attention aux choix de la ventilation analytique.

Le bilan comptable permet de mieux appréhender les évolutions comme la baisse de certains postes grâce à la rationalisation des dépenses. La réduction des coûts sur certains postes (exemple du téléphone) est un peu gommée du fait du développement et donc de l'accroissement d'activité de la Fédération.

L'AG a adopté le BP 2020 qui prévoit un fonds de solidarité COVID de 73 000 € qui correspond en prévisionnel à l'excédent de résultat.

Le Président pense que le résultat sera plus important que cela.

Suite au débat de l'AG d'hier, il semble qu'il y ait un consensus pour que ce fonds soit réparti aux clubs sous forme d'une remise sur licences d'une part et d'autre part sur études de dossiers, une aide ponctuelle à des clubs, des organes déconcentrés, des intervenants et voir même des partenaires.

Pour cette aide ponctuelle, l'étude devra bien sûr démontrer une perte financière réelle du fait du COVID et le fait que le demandeur ait mis en place toutes les procédures possibles pour bénéficier des aides de l'Etat ou autre.

Véronique TASSY dit que l'Etat a fait un effort très important en faveur des entreprises. Il faut donc que les dossiers soient bien justifiés.

Yannick MEUNIER précise que les Conseils régionaux et les Conseils départementaux ont adopté aussi de nombreux dispositifs.

Le Président répond et explique à Dominique FOURCADE comment il est possible de prévoir un fonds de solidarité de 73 000 € (pas de Coupe d'Europe WBTF et pas de Mondial WBTF notamment).

Il poursuit en rappelant qu'il souhaite que le résultat 2020 soit le plus proche de l'équilibre. Pour lui il n'est pas possible éthiquement de faire un excédent en 2020.

Christian VIDAKOR émet des doutes sur le maintien des subventions d'Etat pour les années prochaines. Yannick MEUNIER nous indique que la subvention du Ministère de 40.000 € de 2020 et celle de l'ANS ont déjà été virés sur le compte bancaire de la Fédération en respect de la convention d'objectifs.

Le Directeur sera chargé d'instruire les demandes d'aide ponctuelle.

Le Président propose de mettre en place une remise sur toutes les licences (sauf les licences supporter) de 4€ par licence sur toutes les licences prises à compter de septembre 2020 (renouvellement et nouvelles licences et mutations) pour soutenir la reprise.

Le Président indique que du fait du mode comptable des recettes des licences, ceci va impacter les recettes 2020 mais aussi les recettes 2021.

Véronique TASSY fait remarquer que pour la pratique NBTA, le budget 2020 ne laisse pas autant de marge de manœuvre que celui de la pratique FFTB et qu'il y aura beaucoup moins de non-dépenses que pour celle-ci du fait que la pratique NBTA ne prend pas en charge les clubs et athlètes pour les compétitions internationales. Il faudra donc être vigilant.

Le Président lui répond comme il l'a fait lors de l'AG. Nous sommes au début du rassemblement des deux pratiques avec des comptabilités séparées. Mais comme cela se fait au niveau de la technique il

y aura un temps où elles devront être rassemblées aussi. La remise sur licences doit bénéficier à tous les clubs.

Concernant les modalités pratiques de la remise, il sera important de bien la faire apparaître sur l'application afin de pouvoir la comptabiliser dans le bilan et éventuellement la valoriser (voir avec Benjamin ROUSSET les possibilités informatiques).

Les organes déconcentrés peuvent aussi accompagner la démarche fédérale et proposer une aide à la reprise pour leurs clubs et les clubs peuvent également proposer une baisse de leur cotisation à leurs licenciés.

VOTE : sur la mise en place d'une remise de 4€ par licence, sauf pour les licences supporter, prises à compter de septembre 2020 (renouvellement, nouvelles licences et mutations) pour la saison 2020/2021.

Résultat du vote : **Pour à l'unanimité**

Subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) - Fonds de développement fédéral

Le Président rappelle la procédure mise en place, validée et contrainte par l'ANS (exemple : le CODIR avait proposé que le seuil minimum d'attribution soit fixé à 300 € mais cela n'a pas été accepté et le minimum de 1500 € a été maintenu par l'ANS).

A la demande de membres de la Commission ANS, le CODIR lors de sa réunion du 30 mai a adopté une feuille de route.

L'attribution des subventions repose sur des priorités fédérales pour les actions et un classement des structures établi à partir de différents critères notés.

Le CODIR doit étudier la proposition d'attribution faite par les membres de la Commission ANS, vérifier que tous les points de la procédure et de la feuille de route ont été respectés dans toutes ses composantes et si besoin, si ce n'est pas le cas, effectuer les rectifications nécessaires. Notamment respecter le classement des structures établi par la Commission ANS.

Le Directeur a établi un tableau récapitulatif tenant compte des différentes contraintes de l'ANS, des demandes des structures, du classement, des minimums à attribuer par rapport aux subventions 2019 (au moins 50%) pour les organes déconcentrés, de la répartition obligatoire organes déconcentrés/clubs, en débutant par les DOM puisque le montant global des subventions est déjà affecté par l'ANS pour ces territoires.

Une fois la répartition des Ligues des DOM effectuée, cela permet d'établir le montant maximum à attribuer aux organes déconcentrés de métropole et donc le montant global pour les clubs de métropole.

Faire la différence entre les dossiers non éligibles pour montant inférieur au minima d'attribution de 1500 € des subventions ANS qui doivent être instruits dans le cadre du fonds de développement fédéral et les dossiers non éligibles car incomplet ou hors délais.

Etudes des propositions d'attribution de la Commission ANS pour les subventions ANS

Quelques corrections tenant compte :

- Pour les DOM, du point de la feuille de route suivant : privilégier des actions collectives et concertées dont tous les clubs pourront bénéficier et éviter les conflits entre les clubs,

- De la volonté du CODIR de répartir les subventions ANS à un maximum de structures et sur la plus grande partie du territoire,
- Du respect du classement obtenu par les différentes structures,
- Lors de demandes émanant de plusieurs organes déconcentrés d'une même région, prioriser celle de la ligue,
- Limiter les actions redondantes entre structures d'une même région.

Le CODIR constate que compte tenu que l'attribution des subventions ANS 2020 pour les organes déconcentrés ne peut être inférieure à 50% des subventions CNDS attribuées en 2019, il y a en quelque sorte une prime au sortant. Compte tenu aussi que le montant global est limité, cela pénalise de fait les nouveaux demandeurs.

Le Directeur doit faire les notifications d'attribution et de non-attribution des subvention ANS, indiquer que dans le cas de non-attribution les dossiers seront étudiés dans le cadre du fonds de développement fédéral selon la même procédure.

Pour le fonds de développement fédéral les subventions ne seront versées qu'après ré affiliation.

Concernant le fonds de développement fédéral de 50 000 €, le Président propose de mettre en place, sous l'expertise du Directeur, deux groupes de travail. L'un sous la responsabilité de Véronique TASSY pour étudier les dossiers des clubs de pratique NBTA qui n'ont pas eu d'attribution de subvention ANS, l'autre pour les dossiers des clubs de pratique FFTB constitué de Françoise BORDEREAU, Françoise RINGUEDET et Régine ROLLAND, toutes trois non concernés par des dossiers.

Ces groupes sont chargés d'étudier les dossiers hors ANS, avec la même procédure et les mêmes critères.

Pour les organes déconcentrés, le Président travaillera avec le Directeur sur le fonds de développement fédéral pour attribuer une subvention à des actions non éligibles aux subventions ANS (exemple des pôles élites) et/ou pour attribuer une aide à des organes déconcentrés non bénéficiaires. Attribution à un maximum de clubs (métropole et DOM), à partir du moment où les dossiers sont étayés et recevables.

Si besoin, et si possible au niveau budgétaire, le Président fera une demande de budget complémentaire au CODIR pour abonder le fonds de développement fédéral.

Pour le prochain exercice il sera peut-être nécessaire de revoir les priorités fédérales et les critères. En effet dans le projet actuel la priorité est la formation juges et ces dossiers de demandes de subvention sont donc prioritaires alors que la fédération prend déjà considérablement les coûts de cette formation.

Il devra y avoir un contrôle de la réalisation des actions subventionnées.

VOTE des différentes attributions de subventions ANS et dispositions prises pour les subventions du Fonds de développement fédéral : **Pour à l'unanimité** (une abstention).

Règlement sportif 2020 /2021 - Pratique NBTA

Les principales modifications sont :

- La création de deux catégories « Pré-Junior » et « Adulte »,
- La nouvelle date de référence pour le calcul des âges qui sera le 31 Décembre de l'année de la compétition internationale,

Ces changements ont pour objectif de se rapprocher des règlements internationaux.

VOTE du Règlement sportif 2020 /2021 - Pratique NBTA : **Pour à l'unanimité**

Diffusion aux clubs de pratique NBTA et aux organes déconcentrés.

Calendrier fédéral 2020 / 2021

Le Président rappelle que le calendrier fédéral est composé des dates des réunions du Bureau Fédéral et du CODIR, des dates des formations juges et enseignants, des réunions des commissions en plus du calendrier des compétitions.

Certains organes déconcentrés ont demandé de revoir leur structuration comme le CID Lorraine. Le Président informe par ailleurs qu'il a missionné Françoise BORDEREAU pour convoquer l'AG de dissolution de la Ligue NPDC et la remplacer soit par un CID soit par des CD.

Dominique FOURCADE demande les dates des prochaines réunions statutaires :

- Bureau Fédéral : 26 et 27 septembre 2020 à Iteuil, mutualisé avec une réunion des Présidents de Ligue et en théorie l'inauguration du nouveau siège fédéral,
- CODIR : 17 et 18 octobre 2020, à Iteuil au nouveau siège fédéral.

Hélène PIGNATARO fait part des difficultés posées par l'existence de la coordination Rhône-Alpine. Le Président répond que ce n'est pas un organe déconcentré de la Fédération mais une structure administrative qui ne répond plus au découpage administratif des territoires.

La subvention ANS sera versée sur le compte bancaire de la Ligue AURA.

Les notifications d'attribution des subventions ANS seront adressées aux bénéficiaires mais aussi concernant les clubs à leur CD, CID ou Ligue, et pour ces organes déconcentrés au Conseil Départemental et Régional dont ils relèvent.

Pour les organes déconcentrés le Comité Directeur avait fixé deux dates obligatoires pour l'organisation de leur AGE destinées à mettre en conformité leurs statuts avec les nouvelles dispositions statutaires obligatoires qui devaient être adoptées en mars dernier.

Nous sommes maintenant dans une nouvelle configuration. Il n'est pas bon d'organiser ces AGE pendant les vacances et il faut que l'on diffuse les statuts, RI et dispositions statutaires adoptées lors de ce Congrès avec une circulaire indiquant aux organes déconcentrés l'obligation de mettre à jour leurs statuts et RI.

A partir des dispositions statutaires obligatoires, Yannick MEUNIER va rédiger des statuts types que nous conseillerons d'utiliser.

Concernant les dates des AGE, il faut laisser le temps aux organes déconcentrés ainsi qu'à leurs clubs le temps de reprendre, de se réaffilier et de se licencier.

Ainsi comme il avait été fait pour la mise en place de la réforme territoriale en 2017, il n'est pas conseillé d'organiser ces AGE avant le 15 octobre.

Compte tenu des nombreux weekend pris par les formations en cette période, il est proposé de laisser chaque organe déconcentré fixer ses dates d'AGE (avec et sans quorum) et organiser leurs élections en fonction de leurs nouveaux statuts.

Certains organes déconcentrés doivent également organiser leur AGO, qu'ils n'ont pu faire à cause du confinement, pour approuver leurs comptes 2019.

Départ de Christian VIDAKOR

Le Ministère va être interrogé sur les dates des élections des organes déconcentrés par rapport à la durée du mandat.

Accord du Comité Directeur pour ce calendrier fédéral.

Le Président rappelle que nos techniciens doivent se concerter pour donner une date pour l'organisation d'un stage commun aux deux pratiques et des dates pour des stages de danse pompons (1 stage par quart).

Lieux des finales 2021 – pratique FFTB

Les villes retenues en 2020 seront maintenues pour les finales 2021 si les équipements sont disponibles. N1 : Brest, N2 : St Dié, N3 : Nantes.

Il convient, en conséquence, d'interroger les organisateurs dès maintenant.

VOTE : **Pour à l'unanimité**

Rappel réglementation carte professionnelle

Le Président pense qu'il y a des confusions notamment au niveau des équivalences.

La réglementation qui permet la rémunération des enseignants est fixée par l'Etat.

Jusqu'en 2007 nous avons cette possibilité avec le Brevet Fédéral associé au Tronc Commun Jeunesse et Sports.

Cette possibilité n'existe plus pour les diplômes fédéraux obtenus après 2007 et nous ne délivrons plus de Brevets Fédéraux.

Nous ne pouvons pas non plus délivrer d'équivalences avec des diplômes non fédéraux.

En revanche d'autres possibilités existent qui permettent une rémunération, comme les diplômes d'Etat (BPJEPS) ou de Branche (CQP), ou diplômes universitaires (licence Staps ou Master) Sur les cartes professionnelles que ces personnes peuvent obtenir il n'y aura cependant pas noté la mention Twirling et ce n'est pas la Fédération qui peut y remédier.

Il y a aussi la procédure de VAE (validation des acquis de l'expérience) à faire auprès des services de l'Etat qui consiste à faire valider son expérience et qui permet d'obtenir un diplôme d'Etat par équivalence.

Il y a un risque pour ceux qui contreviennent aux règles même pour des enseignements rémunérés sur Internet. Le Président signale que nous avons été alertés sur le cas d'un club affilié qui proposerait de tels enseignements avec des intervenants étrangers contre rémunération.

Nous allons prendre contact avec ce club et avec le service Jeunesse et Sport correspondant.

Pour les enseignants étrangers, il y a des équivalences fixées par l'Etat, notamment pour les ressortissants de l'UE.

Le Président informe d'un problème d'une vidéo diffusée sur Instagram mettant en cause deux de nos athlètes dont un mineur. Certains propos pourraient être qualifiés de diffamant. Une plainte a été déposée par l'athlète majeur. Le Président a pris contact avec la mère de l'athlète mineur et avec l'autre athlète qu'il a mis en relation avec notre avocat.

Françoise BORDEREAU demande s'il y a une liste des enseignants diffusée régulièrement.

Dominique TRAVAILLEUR répond qu'il y a une actualisation manuelle tous les deux ans, mais il faut avant diffusion vérifier que toutes les données sont toujours d'actualité. Il y a aussi une obligation de vérifier le respect de la RGPD.

Point sur les Relations Internationales

Le Président félicite Véronique TASSY pour sa synthèse claire et précise faite lors de l'Assemblée Générale de la veille.

Prochaine réunion IBTF par Zoom le 6 juillet 2020 où l'on doit traiter notamment de l'intérêt de l'ouverture d'un compte bancaire pour l'IBTF.

Au niveau de WFNBT, des discussions en cours avec NBTA Europe dans un climat un peu apaisé. L'intérêt est d'avoir un contre-pouvoir à la WBTF au sein de l'IBTF.

Le Président dit qu'il y a une grosse différence entre la culture anglosaxonne et la nôtre.

Questions diverses

Hélène PIGNATARO pose une question sur la délégation concernant la danse pompons. Le Président répond que le Ministère lui avait demandé de fédérer les activités de danse pompons. En France la discipline n'est pas reconnue en tant que discipline sportive.

L'activité proche qu'est le Cheerleading est gérée par la FF de Football Américain au niveau national et par l'ICU au niveau international. Pour garantir cette activité nous devrions affilier la FFSTB à l'ICU en plus de l'affiliation à l'IBTF.

Pour diffusion

Le Président Fédéral
Jean Patrick ROUSSET